



COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 18h

Le Conseil Municipal de la commune de Crotelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Armand VECCHI, doyen d'âge puis de Monsieur BAHÉ Valentin élu Maire.

Etaient présents : M. BAHÉ Valentin, M. MAHE Pascal, Mme BERTAULT Angèle, M. GANDOLA Antoine, M. VECCHI Armand, Mme AVIRON Maryse, Mme BEAL Sophie, Mme DELAUNAY Irène, M. VIDONI Jean-Charles, Mme MARCHE Soazig, M. GAULT Yohann, Mme BOIS Claire, Mme CHANVRY Marine.

Etaient absents : M. Ramon FERREIRO

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BEAL Sophie a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. ELECTION DU MAIRE
2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE
4. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 02 MARS 2026

1. ELECTION DU MAIRE :

Le dépouillement fait apparaitre les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 13

A OBTENU : Monsieur Valentin BAHE : 13 voix (treize)

Monsieur Valentin BAHE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **est élu Maire** et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Résultats de vote :
Pour : 13 voix
Contre : 0 voix
Absentions : 0 voix

2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Le Maire propose de fixer à 3 le nombre des adjoints.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de fixer à 3 le nombre des adjoints.

Résultats de vote :
Pour : 13 voix
Contre : 0 voix
Absentions : 0 voix

3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne comprenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Pascal MAHÉ : treize voix (13)

Monsieur **Pascal MAHÉ** ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé premier adjoint** et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne comprenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame Angèle BERTAULT : treize voix (13)

Madame **Angèle BERTAULT** ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamée deuxième adjointe** et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne comprenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Antoine GANDOLA : treize voix (13)

Monsieur **Antoine GANDOLA** ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé troisième adjoint** et a été immédiatement installé.

Résultats de vote :
Pour : 13 voix
Contre : 0 voix
Absentions : 0 voix

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02/03/2026

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 02 mars 2026, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, approuve le procès-verbal du 02/03/2026.

Résultats de vote :
Pour : 13 voix
Contre : 0 voix
Absentions : 0 voix

INFORMATIONS DIVERSES :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Prochains conseils communautaires :

- 15/04/2026 : élection du président et des vice-présidents
- 06/05/2026 : élection des commissions

Crotelles disposera d'un siège au Conseil Communautaire.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL :

Lecture de la charte de l'élu local par le Maire et distribution de la charte dans son intégralité à chaque conseiller municipal.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Le Maire fait la lecture des différentes commissions en explicitant leur contenu. Le choix doit être réalisé pour le prochain Conseil Municipal du 26/03/2026.

Ajout doit être fait sur la liste de la commission « violences faites aux femmes ».

ORGANISATION MUNICIPALE :

Les prochains conseils municipaux auront lieu, en Mairie, le lundi soir à 19h, après la permanence Maire/Adjoints.

Un planning prévisionnel des conseils doit être proposé aux conseillers municipaux.

LOGEMENT COMMUNAL :

Le logement communal situé 8 Impasse de l'Eglise sera prochainement disponible à la location. Le loyer est fixé à 250€.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés et aucune autre information ou question n'ayant été soulevée, la séance est levée à **19h40**.

Le Maire,
Valentin BAHÉ

La secrétaire,
Sophie BEAL